

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00700

CONSTRUCTION DU CENTRE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN OPHTALMOLOGIE (CRIO) - CONVENTION DE DÉLÉGATION D'ÉTUDES PRÉALABLES EN VUE DE LA DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DU CRIO

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON. Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ. Patrick MICHAUD. M. Gilles PERACHE. M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20231221-D20230070010

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,

M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

CONSTRUCTION DU CENTRE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN OPHTALMOLOGIE (CRIO) - CONVENTION DE DELEGATION D'ETUDES PREALABLES EN VUE DE LA DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU CRIO

Saint-Etienne Métropole a souhaité impulser, avec le soutien d'autres collectivités, en appui des établissements d'enseignement supérieur de son territoire, l'émergence et l'affirmation d'infrastructures de formation, de recherche et de transfert technologique attractives, pour accompagner son développement. A ce titre, à l'image de nombreux campus d'innovation dans le monde, les campus de notre Métropole doivent être de réels lieux de vie et d'interactions entre étudiants, enseignants, chercheurs, entreprises et citoyens. Par ailleurs, les Medtechs constituent l'une des filières d'excellence de la Métropole stéphanoise. Porté par un environnement favorable à la recherche, l'innovation et à l'expérimentation, l'écosystème stéphanois est plus que jamais propice au développement des technologies médicales.

Le projet « Centre de la Recherche et de l'Innovation en Ophtalmologie (CRIO) » a pour objectif de constituer un centre d'envergure mondiale afin de créer un continuum entre la formation, la recherche, l'innovation et l'économie dans le domaine de l'Ophtalmologie. Ce projet constitue une grande opportunité pour le territoire stéphanois, ligérien et régional ainsi que pour les patients atteints de troubles ophtalmologiques, en particulier liés au vieillissement. Il vise à développer les nouvelles approches du patient et de la maladie, de nouvelles technologies (numérique qui révolutionne l'économie de la santé, avec la simulation, la modélisation, l'intelligence artificielle, la robotique, etc.) et de nouveaux outils pour le diagnostic (imagerie, bio-imagerie), la chirurgie (bioréacteurs, lasers, robots...), le bio/réingéniering. La mise en œuvre de ce projet comprend notamment la construction d'un immeuble neuf à proximité immédiate du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne (CHU).

L'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, Saint-Etienne-Métropole sont convenus du caractère stratégique de ce projet présenté par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et retenu dans le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 volet territorial.

Le montage financier arrêté, selon les éléments connus à ce stade du projet, est de 16,4 M € HT (avec la valorisation du terrain). Ce montant englobe les coûts liés aux études préalables, à la construction du bâtiment et à l'aménagement des abords, et les coûts liés aux équipements scientifiques. La répartition proposée par les financeurs est détaillée cidessous :

	Opération		Opération		TOTAL	
	Etudes & Construction		Equipement scientific	que	BAT + EQU	
SEM	1 900 000 €	15%	1 000 000 €	31%	2 900 000 €	19%
Subventions CPER	9 500 000 €	77%	1 200 000 €	38%	10 700 000 €	69%
CD42	2 000 000 €	16%			2 000 000 €	13%
REGION	4 500 000 €	36%	1 200 000 €	38%	5 700 000 €	37%
ETAT (PREFECTURE)	3 000 000 €	24%			3 000 000 €	19%
Autres subventions	1 000 000 €	8%	1 000 000 €	31%	2 000 000 €	13%
СНО	1 000 000 €	8%			1 000 000 €	6,4%
MLU			1 000 000 €	31%	1 000 000 €	6,4%
Total 1 (€HT)	12 400 000 €	100%	3 200 000 €	100%	15 600 000 €	100%
Valorisation Terrain SEM	800 000 €					
Total 2 (€HT)	13 200 000 €				16 400 000 €	

La réalisation du projet nécessite la conduite d'études préalables qui ont pour objet de définir, en particulier, le lieu d'implantation, la faisabilité technique, la définition des caractéristiques et des modalités de mise en œuvre du projet. Les études préalables sont estimées à 125 367 € HT. Le montant des études préalables se répartit de la manière suivante :

				2024	2025
Etudes préalables jusqu'au PTD			125 367 €	102 775 €	22 592 €
Etude de programmation	1,00%		90 367 €	67 775 €	22 592 €
Etudes géotechniques G1 PGC, G2, G5		ľ	25 000 €	25 000 €	
Relevé topo		Ī	5 000 €	5 000 €	
Etude de pollution des sols		ľ	5 000 €	5 000 €	

Les différents acteurs du projet (Etat, Université Jean Monnet, CHU, Saint-Étienne Métropole) sont convenus de l'opportunité de confier la maîtrise d'ouvrage du projet à Saint-Étienne Métropole qui dispose de la compétence pour réaliser des opérations complexes multi-partenariales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le compte de l'Etat.

Ainsi, l'Etat souhaite, par convention, confier dans un premier temps à Saint-Étienne Métropole la conduite des études préalables de l'opération en application des articles L2421-1 et suivants du code de la commande publique. La maitrise d'ouvrage du projet (études de conception et travaux) pourra ensuite être confiée par l'Etat à Saint-Etienne Métropole à l'issue des études préalables. Dans ce cas, les acteurs du projet qui auront validé les conclusions des études préalables, traduiront les conditions de réalisation du projet dans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui pourra prendre la forme d'un avenant à la première convention.

Un comité de pilotage se réunira autant que de besoin pour valider les phases clé des études préalables et acter les décisions nécessaires à l'avancement du projet. Il réunira les partenaires (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture de la Loire, Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Loire, Université Jean Monnet, CHU de Saint-Étienne) et les autres partenaires jugés utiles au déroulement du projet. Les réunions du Comité de pilotage seront organisées et pilotées par Saint-Etienne-Métropole. Elles pourront être précédées d'une réunion préparatoire qui prendra la forme d'un comité technique associant les services techniques des partenaires.

A l'issue des études préalables, Saint-Etienne-Métropole devra remettre à l'Etat :

- un rapport d'étude ;
- un programme technique détaillé,
- un dossier d'expertise, valant également dossier de labellisation, conforme à la circulaire du 16 juillet 2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention à intervenir portant délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat au profit de Saint-Étienne Métropole pour la conduite des études préalables du projet CRIO ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°480 CRIO gestionnaire DICAF, du budget principal aux exercices 2024 et suivants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE